

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/32/72  
5 décembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 100 et 12 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Programmes d'assistance internationale de l'Organisation  
des Nations Unies

Incidences administratives et financières des projets de résolutions  
publiés sous la cote A/C.2/32/L.21, L.29, L.42 et L.43, respectivement

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du  
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 50ème séance, le 18 novembre 1977, la Deuxième Commission a adopté les projets de résolutions A/C.2/32/L.29 (Assistance à Sao Tomé-et-Principe) et A/C.2/32/L.42 (Assistance au Cap-Vert). Pour l'examen de ces projets de résolutions, la Commission était saisie des états des incidences financières publiés sous la cote A/C.2/32/L.48 et L.49, respectivement.
2. A sa 51ème séance, le 22 novembre, la Deuxième Commission a adopté les projets de résolutions A/C.2/32/L.21 (Assistance à la Guinée-Bissau) et A/C.2/32/L.43 (Assistance aux Seychelles). La Commission était saisie des états des incidences financières publiés sous la cote A/C.2/32/L.57 et L.58, respectivement.
3. Outre les projets de résolutions susmentionnés, la Deuxième Commission a adopté plusieurs projets de résolutions dans lesquels le Secrétaire général est prié de mobiliser l'assistance en faveur de Djibouti, des Comores, du Mozambique, du Botswana et du Lesotho. Il est proposé que les responsabilités concernant la coordination des activités des programmes d'assistance de l'Organisation des Nations Unies à tous ces pays soient confiées au Bureau du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales et, comme il est indiqué dans le projet de budget-programme, des demandes de crédit révisées sont soumises à l'Assemblée générale à sa présente session en ce qui concerne l'infrastructure nécessaire à cet égard 1/.

1/ A/32/6, par. 1.58.

4. Toutefois, en ce qui concerne les projets de résolutions mentionnés plus haut aux paragraphes 1 et 2, des dépenses devraient être engagées directement et immédiatement du fait que le Secrétaire général devrait envoyer une mission de consultation dans chacun des pays intéressés. On trouvera ci-après un état estimatif des dépenses supplémentaires correspondantes, qui nécessiteraient l'ouverture d'un crédit au chapitre premier du projet de budget-programme pour 1978-1979. Pour le calcul de ce montant, on a tenu compte du fait que deux des trois premières missions (Sao Tomé-et-Principe, Cap-Vert et Guinée-Bissau) pourraient être combinées, ce qui permettrait d'économiser sur les frais de voyage.

#### I. Assistance à Sao Tomé-et-Principe

5. Aux termes de l'alinéa c) du paragraphe 2 du projet de résolution A/C.2/32/L.29, le Secrétaire général serait prié "d'envoyer une mission spéciale à Sao Tomé-et-Principe en vue de poursuivre les consultations avec le gouvernement sur les besoins urgents et pour déterminer les problèmes économiques auxquels le pays fait face, et d'assurer que le rapport de la mission paraisse en temps voulu pour permettre au Conseil économique et social d'examiner la question à sa soixante-cinquième session."

6. Les dépenses qu'entraînerait l'envoi, en 1978 et pour deux semaines, d'une mission composée de huit personnes (le Sous-Secrétaire général, quatre fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, un secrétaire, un consultant et un interprète) sont indiquées en détail dans l'annexe au présent document; elles sont estimées à 19 800 dollars, répartis comme suit :

	<u>Dollars</u>
Services de consultant (y compris les frais de voyage)	3 987
Personnel temporaire pour les réunions (interprétation)	3 287
Frais de voyage du personnel	12 283
Communications	<u>200</u>
Total	19 757
Arrondi à	<u><u>19 800</u></u>

## II. Assistance au Cap-Vert

7. Aux termes du paragraphe 2 du projet de résolution A/C.2/32/L.42, le Secrétaire général serait prié "d'envoyer une mission spéciale au Cap-Vert en vue de déterminer, en consultation avec le gouvernement, la nature et l'étendue de l'aide au développement requise pour a) élargir et renforcer la base économique et sociale du pays et b) lancer un programme accéléré de développement".

8. Les dépenses qu'entraînerait l'envoi, en 1978 et pour 11 jours, d'une mission analogue à celle visée plus haut au paragraphe 6 sont indiquées en détail dans l'annexe au présent document; elles sont estimées à 16 100 dollars, répartis comme suit :

	<u>Dollars</u>
Services de consultant (y compris les frais de voyage)	3 213
Personnel temporaire pour les réunions (interprétation)	2 663
Frais de voyage du personnel	10 044
Communications	<u>200</u>
Total	16 120
arrondi à	<u><u>16 100</u></u>

## III. Assistance à la Guinée-Bissau

9. Aux termes du paragraphe 2 du projet de résolution A/C.2/32/L.21, le Secrétaire général serait prié de "mobiliser l'assistance financière, technique et économique de la communauté internationale, en particulier des pays développés et des organismes compétents des Nations Unies, en vue de répondre aux besoins de développement à court et à long terme de ce pays nouvellement indépendant".

10. Pour entreprendre l'activité proposée, le Secrétaire général devrait envoyer une mission pour consulter le Gouvernement de la Guinée-Bissau afin de déterminer la nature et la portée de l'assistance requise et de définir les domaines dans lesquels il pourrait être recommandé de fournir une aide.

11. Les dépenses qu'entraînerait l'envoi, en 1978 et pour 10 jours, d'une mission analogue à celles visées plus haut aux paragraphes 6 et 8, sont estimées à 5 100 dollars. Il est prévu que cette mission pourrait être combinée avec celle qu'il est proposé d'envoyer à Sao Tomé-et-Principe ou avec celle qu'il est proposé d'envoyer au Cap-Vert. En conséquence, il n'est pas prévu de dépenses au titre des

/...

frais de voyage. Le détail du montant estimatif de 5 100 dollars indiqué ci-dessus est indiqué dans l'annexe au présent document; ce montant se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
Services de consultant	2 500
Personnel temporaire pour les réunions (interprétation)	1 400
Frais de voyage du personnel (indemnité de subsistance)	960
Communications	<u>200</u>
Total	5 060
arrondi à	<u>5 100</u>

#### IV. Assistance aux Seychelles

12. Aux termes du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/32/L.43, tel qu'il a été révisé oralement, le Secrétaire général serait prié de mobiliser l'assistance financière, technique et économique efficace et continue de la communauté internationale en faveur des Seychelles, afin de leur permettre de mettre en place l'infrastructure sociale et économique nécessaire au bien-être de leur peuple.

13. Pour pouvoir entreprendre cette tâche, le Secrétaire général devrait envoyer une mission aux Seychelles pour consulter le gouvernement afin de déterminer la nature et la portée de l'assistance nécessaire et de définir les domaines dans lesquels il pourrait être recommandé de fournir une aide. Comme le Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales l'a indiqué à la 50ème séance de la Deuxième Commission, il est en outre proposé de profiter d'une mission de ce genre pour déterminer la nature et la portée de l'assistance requise par le Gouvernement de Djibouti, étant donné qu'aux termes du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution A/C.2/32/L.14/Rev.1, adopté par la Deuxième Commission à sa 41ème séance, le Secrétaire général serait prié de mobiliser l'assistance financière, technique et économique de la communauté internationale, en particulier des pays développés et des organismes compétents des Nations Unies, en vue de répondre aux besoins du développement à court et à long terme de ce pays nouvellement indépendant. Cela pourrait être fait au cours d'une visite de quatre jours à Djibouti; les dépenses supplémentaires qui en résulteraient au titre des services d'interprétation française et des indemnités de subsistance sont estimées à 4 900 dollars.

14. Le montant total des dépenses qu'entraînerait l'envoi aux Seychelles en 1978, dans ces conditions et pour une durée de 18 jours, d'une mission de huit personnes est indiqué en détail dans l'annexe au présent document; ce montant se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
Services de consultant	5 250
Personnel temporaire pour les réunions (interprétation)	2 756
Frais de voyage du personnel	19 026
Communications (télégrammes)	<u>200</u>
Total	27 232
arrondi à	<u><u>27 200</u></u>

#### V. Résumé

15. En résumé, un crédit d'un montant total de 68 100 dollars est demandé au chapitre premier; ce crédit se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
Services de consultant	15 000
Personnel temporaire pour les réunions	10 100
Frais de voyage du personnel	42 300
Communications	<u>800</u>
Total	<u><u>68 200</u></u>

/...



ANNEXE

		<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<b>I. <u>Assistance à Sao Tomé-et-Principe</u></b>			
1) Consultant (y compris les frais de voyage)			
Honoraires du consultant	\$ 150 x 14		2 100
Frais de voyage du consultant			
Prix du voyage en avion <u>1/</u>		1 447	
Indemnité de subsistance (pendant le voyage)	\$ 50 x 4	200	
Indemnité de subsistance (dans le pays)	\$ 24 x 10	<u>240</u>	1 887
2) Personnel temporaire pour les réunions (interprétation)			
Traitements	\$ 100 x 14	1 400	
Frais de voyage		<u>1 887</u>	3 287
3) Frais de voyage du personnel			
Coordonnateur (1ère classe)			
Voyage en avion		2 228	
Indemnité de subsistance (pendant le voyage)	\$ 70 x 4	280	
Indemnité de subsistance (dans le pays)	\$ 34 x 10	<u>340</u>	2 848
Cinq autres fonctionnaires	\$ 1 887 x 5		9 435
4) Communications (télégrammes)			200
		Total	19 757
		arrondi à	<u>19 800</u>

1/ Y compris les faux frais au départ et à l'arrivée, dans tous les cas.

/...

		<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>II. Assistance au Cap-Vert</u>			
1) Consultant (y compris les frais de voyage) :			
Honoraires	\$ 150 x 11		1 650
Frais de voyage			
Voyage en avion		1 230	
Indemnité de subsistance (pendant le voyage)	\$ 50 x 4	200	
Indemnité de subsistance (dans le pays)	\$ 19 x 7	<u>133</u>	1 563
2) Personnel temporaire pour les réunions (interprétation)			
Traitements	\$ 100 x 11	1 100	
Frais de voyage		<u>1 563</u>	2 663
3) Frais de voyage du personnel			
Coordonnateur (1ère classe)			
Voyage en avion		1 760	
Indemnité de subsistance (pendant le voyage)	\$ 70 x 4	280	
Indemnité de subsistance (dans le pays)	\$ 27 x 7	<u>189</u>	2 229
Cinq autres fonctionnaires	\$ 1 563 x 5		7 815
4) Communications (télégrammes)			200
			16 120
	Total arrondi à		16 100

/...



	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
III. <u>Assistance à la Guinée-Bissau</u>		
1) Consultant :		
Honoraires du consultant : \$ 150 x 14		2 100
Frais de voyage du consultant		
Indemnité de subsistance <u>2/</u> \$ 40 x 10	<u>400</u>	400
2) Personnel temporaire pour les réunions (interprétation)		
Traitements \$ 100 x 10	1 000	
Indemnité de subsistance <u>2/</u> \$ 40 x 10	<u>400</u>	1 400
3) Frais de voyage du personnel		
Coordonnateur (1ère classe)		
Indemnité de subsistance <u>2/</u> \$ 56 x 10	560	
Cinq autres fonctionnaires		
Indemnité de subsistance <u>2/</u> \$ 40 x 10	<u>400</u>	960
4) Communications (télégrammes)		
		<u>200</u>
	Total	5 060
	arrondi à	<u>5 100</u>
IV. <u>Assistance aux Seychelles et à Djibouti</u>		
1) Consultant :		
Honoraires du consultant : \$ 150 x 18		2 700
Frais de voyage du consultant :		
Voyage par avion	1 712	
Indemnité de subsistance (pendant le voyage) \$ 50 x 4	200	
Indemnité de subsistance (Djibouti) \$ 47 x 4	188	
Indemnité de subsistance (Seychelles) \$ 45 x 10	<u>450</u>	2 550

2/ Cette mission devant être combinée avec celle de Sao Tomé-et-Principe ou celle du Cap-Vert, il n'y aurait pas de frais de voyage supplémentaires.

/...

		<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
2) Personnel temporaire pour les réunions (interprète français pour la mission à Djibouti)			
Traitements :	\$ 100 x 8 <u>3/</u>	800	
Voyage en avion :		1 568	
Indemnité de subsistance (pendant le voyage)	\$ 50 x 4	200	
Indemnité de subsistance (dans le pays)	\$ 47 x 4	<u>188</u>	2 756
3) Frais de voyage du personnel :			
Coordonnateur (1ère classe)			
Voyage en avion		2 552	
Indemnité de subsistance (pendant le voyage)	\$ 70 x 4	280	
Indemnité de subsistance (Djibouti)	\$ 66 x 4	264	
Indemnité de subsistance (Seychelles)	\$ 63 x 10	<u>630</u>	3 726
Six autres fonctionnaires	\$ 2 550 x 6		15 300
4) Communications (télégrammes)			<u>200</u>
	Total		27 232
	arrondi à		<u><u>27 200</u></u>

3/ Suivant les dates qui seront retenues, il se pourrait qu'un interprète du Siègè soit disponible pour la mission sans qu'il soit nécessaire de le remplacer.